

# Conseil communal de Vufflens-la-Ville

## Rapport de la Commission des finances

### Préavis municipal n° 9 / 2020 « Budget de fonctionnement 2021 »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Fanny Falconnet**
- Madame **Cynthia Fivaz**
- Monsieur **Pierre-Alain Cochand**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**
- Monsieur **Quentin Riva**, président,

a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 9/2020** portant sur le «budget de fonctionnement ».

La Commission a rencontré l'ensemble des membres de la Municipalité, Monsieur. Olivier Duperrut, Syndic, Madame Caroline Jaugey, Messieurs Olivier Berthoud, Eric Maeder et Michel Gruaz ainsi que la boursière, Madame Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 19 novembre. Le budget a été présenté avec plus de détails par les Municipaux et la boursière, qui ont répondu à toutes nos questions. La Commission tient à les remercier encore une fois pour leur disponibilité et la transparence avec laquelle ils collaborent.

### Commentaires généraux

Comme prévu, une partie significative du résultat de l'exercice 2020 devra être affecté à la participation solidaire, à la facture sociale et à la péréquation. Cependant, le résultat de l'exercice 2020 devrait être relativement proche de ce qui a été budgété, soit un déficit d'environ CHF 300'000.-

Avec cette donnée et un taux d'imposition inchangé à 67, le budget 2021 table sur une légère augmentation des recettes fiscales pour les personnes physiques, des recettes fiscales en recul pour les personnes morales, notamment en raison de l'entrée en vigueur de RIE III mais également en raison de l'impact probable de la pandémie Covid-19 sur certaines entreprises de la zone industrielles notamment. Concernant les impôts conjoncturels, la Municipalité a retenu des montants similaires à ceux du budget 2020.

Du côté des charges, en raison de la hausse globale des charges cantonales et de l'amélioration de la santé financière de notre commune le montant facturé par l'Etat dans le cadre de la réforme policière est à nouveau en hausse. De plus, le montant facturé au titre de la facture sociale continue sur une forte ascension de plus de 46%. Il passe de CHF 1'292'000.- à CHF 1'897'000.-

## Détails

Le budget présenté vient avec des explications qui facilitent sa lecture. Nous donnons ci-dessous quelques points qui font l'objet de questions et de réponses.

### **110.3012 Traitement personnel auxiliaire**

Nécessité d'engager une éducatrice diplômée au titre de Responsable de la cantine Pic et Croc. Obligation légale liée à l'ouverture l'après midi et d'avoir l'autorisation d'exploiter délivrée par l'Office de l'accueil de jour des enfants.

### **359.314 Entretien bâtiment Salle de Sport**

2021 entretien courant alors qu'en 2020 plusieurs dépenses extraordinaires : remplacement des stores, carrelage et autres.

### **351.4273 Locations appartements Collèges**

Augmentation de loyer dû à la rénovation d'un appartement et du changement de locataires.

### **351.3901 Charges Collèges**

Nécessité de faire appel en 2020 à une société extérieure en raison de l'absence du concierge pour des questions de santé

### **360.312 Achat énergies bâtiment polyvalent**

Charges liées au Bâtiment polyvalent bien en deça de ce qui avait été mis au budget.

### **710 35 22 Participation au réseau AJERCO**

Nécessité d'augmenter le nombre de places en garderie sur le réseau AJERCO.

## Conclusions

Fondée sur les explications reçues et ayant fait sa propre analyse, la Commission estime que le budget 2021 a été établi avec rigueur et pragmatisme. Elle remercie la Municipalité ainsi que Mme Dominique Nijenhuis pour leur engagement.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission des finances, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis n° 9/2020 tel que présenté par la Municipalité et d'approuver le budget de fonctionnement pour 2021, présentant un total de revenus de CHF 8'286'900.- et un total de charges de CHF 8'999'900. Soit un déficit prévu de CHF 713'000 étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat. Il est important de préciser que certains produits n'ont pas été budgétés pour la péréquation financière et la facture sociale d'un montant respectivement de CHF 250'000 et de CHF 600'000.- . Le déficit serait alors diminué d'autant.

Vufflens-la-Ville, le 10.12.2020



Fanny Falconnet



Cynthia Fivaz



Pierre-Alain Cochand



Ludovic Jaugey



Quentin Riva